



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2015

Conseillers présents : MM Christian BRETON ; DEGASPERI Pascal ; GIRARD Joris ; LOMBARD Yannick ; MENUT Jean-Pierre ; RICHIARDONE Robert ; SIMION Sébastien ; TOURTET Gilles ; MMES Odile DURAND ; Jacqueline HARDON ; PINET Françoise
Absente représentée : (Céline PIERROT pouvoir à Françoise PINET) ;
Absents : MMES Christine DELORME ; Julie GAY-PARA ; M. FROGET Alain

Le compte rendu du conseil municipal du 27 aout 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Robert RICHIARDONE est désigné secrétaire de séance.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BUECH

Le conseil municipal n'avait pas approuvé la proposition de la modification des statuts concernant le bloc de compétences optionnelles, développement de l'enseignement musical sur le territoire intercommunal. La CCHB a donc redélibéré et a retiré le paragraphe « adhésion au syndicat mixte école de musique des pays du Buëch ».

Compétences obligatoires : aménagement de l'espace ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur. Compétences optionnelles : reprise des activités de l'association « centre social rural » par le centre intercommunal d'action sociale. Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la nouvelle modification des statuts.

MARCHES PUBLICS

Le décret n°2015-1163 du 17 septembre 2015 a procédé au relèvement du seuil de dispense de procédure des marchés publics des pouvoirs adjudicateurs de 15 000 € HT à 25 000 € HT. Madame le maire propose au conseil de l'autoriser à passer des marchés sans publicité à hauteur de cette dépense.

Accord à l'unanimité des membres présents. Modification de la délibération du 28 avril 2014 et du règlement intérieur en matière d'achats et de marchés publics passés en procédure adaptée.

AMENAGEMENT DE LA RD1075

Initialement le projet de l'aménagement de la traversée du village était divisé en deux tranches. Les travaux étaient prévus du café de la gare jusqu'à la sortie du village route de grenoble. Après réflexion le conseil municipal a décidé de scinder la première tranche en deux et de ne lancer les travaux qu'à partir de l'intersection du Serre Gras. La maître d'œuvre a dû représenter un autre dossier. Il convient donc de prendre un avenant qui vise le montant des honoraires dus au titre de la mission de maîtrise d'œuvre au regard du phasage de l'opération arrêté par la commune et qui diffère du phasage mentionné au départ : enveloppe initiale 1 800 000 € HT – montant de la maîtrise d'œuvre 93 370 € HT - nouvelle enveloppe 2 422 995.59 € HT - montant de la maîtrise d'œuvre 119 976.78 € HT, soit une

augmentation de 26 606.78 € HT. Cet avenant inclut également les honoraires dus au titre de la maîtrise d'œuvre des travaux portés en délégation de maîtrise d'ouvrage par le Département des Hautes-Alpes à la commune (reversé par fonds de concours).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à signer cet avenant.

AMENAGEMENT DE LA RD1075 (2EME TRANCHE) **NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**

Lors du conseil municipal du 16 juillet le plan de financement a été adopté avec une aide de 40 % de l'Agence de l'Eau. Ce taux doit être confirmé par leurs services car une aide à hauteur de 50 % pourrait être retenue. Dans l'affirmative Madame le Maire propose de prendre une nouvelle délibération dans ce sens.

La commune devra de nouveau demander au Département une subvention au titre des fonds de concours en 2016.

SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DES HAUTES-ALPES

Proposition d'une convention qui définit les modalités de participation financière de la commune pour les réseaux d'électricité de la future station d'épuration. La participation prévisionnelle de la commune se monte à 18 600 € HT.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le maire à signer cette convention financière.

La participation financière du SYME est de 79 400 € HT.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Budget Caisse des écoles : des factures à hauteur de 2 286 € sont en attente. Les crédits inscrits au budget sont insuffisants, une décision modificative comptable est nécessaire : dépenses chapitre 011 + 1 738.25 €, chapitre 65, article 6574 :

- 1 700 €. Recettes : chapitre 70, article 70878 – 38.25 €

Accord à l'unanimité.

ECOLE ELEMENTAIRE DE VEYNES

Demande d'aide financière pour un projet de sortie scolaire. La part demandée aux communes est de 40€/élève, un seul élève est concerné.

A la demande de plusieurs conseillers des renseignements complémentaires seront demandés à la directrice de l'école. Cette demande est reportée au prochain conseil.

PERSONNEL

Le centre de gestion a mis en place un contrat d'assurance groupe pour toutes les collectivités du Département. Actuellement la commune a un contrat auprès de CNP Assurances, contrat unique pour les 7 agents CNRACL – coût annuel 6 758 € (franchise à 15 jours par arrêt de travail). Si la commune adhère au contrat du centre de gestion un taux unique sera appliqué pour tous les agents (CNRACL et IRCANTEC) avec la possibilité d'une prise en charge immédiate même pour un jour d'arrêt, le coût annuel serait de 8 430 €, soit un surcoût de 1 672 €.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer au contrat groupe du Centre de Gestion. La résiliation du contrat sera effectuée auprès de l'assurance actuelle de la commune.

ECOLE – PERISCOLAIRE

Il a été décidé de faire supporter le prix réel du repas de 11€30 aux parents domiciliés dans les communes extérieures qui n'ont pas signé de convention de participation avec la commune. Or, le régisseur des recettes de la cantine ne peut actuellement encaisser ce prix car aucune délibération n'a été prise dans ce sens. La délibération applicable est celle du 18 décembre 2014 qui fixait le prix du repas à 6.75 €. Madame le maire propose donc de prendre une délibération qui fixe le prix à 11.30 €. Accord à l'unanimité des membres présents.

Il convient également de prendre une délibération qui fixe le coût d'une présence d'un enfant aux temps d'activités péri-scolaires à 2.12 € (pour les parents domiciliés dans les communes extérieures qui n'ont pas signé de convention de participation). Accord à l'unanimité des membres présents.

CIAS DU HAUT BUECH

L'absence de deux jours d'un animateur avant les vacances scolaires a posé des problèmes d'organisation. La convention de mise à disposition du personnel par le CIAS prévoyait un remplacement qu'à partir d'une absence d'une semaine. Madame le maire a demandé au Président du CIAS de revoir les termes de l'article 2 de la convention et de prendre un avenant (retirer les termes « une semaine »).

Accord à l'unanimité des membres présents.

PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune est contrainte, en application de l'article 135 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) d'entamer la procédure de révision du PLU afin d'y intégrer les dispositions environnementales issues du Grenelle avant le 31 décembre 2015 et de le valider avant le 1^{er} janvier 2017. La commune est tenue d'organiser pendant toute la durée de la procédure, une concertation associant les habitants, les associations...

Accord à l'unanimité des membres présents pour prescrire la révision générale du PLU.

QUESTIONS DIVERSES

Salle du presbytère

Convention entre la paroisse et la mairie pour l'utilisation de la salle du presbytère par les adolescents de la commune.

Courrier de Monsieur Sébastien CORTI

Il demande l'autorisation d'utiliser temporairement la parcelle communale cadastrée section B n° 934 pour parquer ses chevaux.

Accord du conseil.

INFORMATIONS DIVERSES

Visite du Président du Conseil départemental au Chevalet

L'année prochaine la fête de l'air sera départementale.

Compétition d'obéissance organisée par le club canin

Cette compétition a connu un vif succès, beaucoup de personnes étaient présentes lors de la remise des prix. Les commerces ont bien travaillé.

Acquisition d'un camion benne pour les services techniques

Participation citoyenne

Une réunion publique d'information sur le dispositif de participation citoyenne s'est tenue le vendredi 16 octobre à la maison pour tous.

Cérémonie du 11 novembre

Le rendez-vous est prévu à 11 h 30 devant la mairie. A l'issue de la cérémonie, le prix du concours des maisons fleuries sera remis à la MJC.

REUNIONS DIVERSES

Révision du PLU : jeudi 5 novembre à 14 h

Commission travaux – eau et assainissement : jeudi 5 novembre à 16 h

Commission du personnel : lundi 9 novembre à 17 h 30

Accueil et gestion des réfugiés

Courrier de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations qui demande l'accord de la commune pour l'accueil éventuel des migrants et réfugiés dans les logements libres au bâtiment D de OPH05. Une réunion est prévue avec le Directeur en mairie.

S.Simion souligne que lors du dernier conseil communautaire les délégués ont proposé de récupérer les bâtiments préfabriqués situés au Moulin pour les services techniques. Ce dossier est à étudier.

Séance levée à 19 heures.